

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

Extrait

publié le 6/07/23
mis en ligne le 6/07/23

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-neuf juin à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-France DALOT à M. Guy ROUCHON, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Benoit LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Véronique VADIC, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Michèle ELIE à Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER

Etait excusé : /

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 11

Nombre de membres excusés : /

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 55

Demande de DETR pour la sécurisation du Parc Animalier des Monts de Guéret

Rapporteur : M. Bernard LEFEVRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est propriétaire du Parc Animalier des Monts de Guéret. Avec le vieillissement du peuplement forestier, le parc a dû faire face à plusieurs reprises à des chutes d'arbres qui ont endommagé les clôtures et créé de l'insécurité sur la contention des loups dans leurs enclos. Par ailleurs, le parc qui a fêté ses 20 ans en 2021, fait face à un vieillissement des clôtures intérieures, qui séparent les visiteurs des enclos et à une détérioration avancée des cheminements des visiteurs. Ces trois éléments contribuant à assurer la sécurité des animaux et des usagers.

Pour garantir cette sécurité à un niveau optimal, il convient dès à présent, de procéder à des investissements importants. Aussi, sur la base d'un travail d'identification mené avec l'ONF et à la suite d'une rencontre sur le terrain avec les services de la Préfecture, il a été décidé de mener une opération d'envergure pour permettre de sécuriser les enclos des animaux et les visites des usagers.

Plus de 300 arbres ont déjà été abattus sur les deux dernières années et près de 500 vont devoir être tronçonnés, pour éviter qu'ils ne tombent sur les clôtures lors des prochains coups de vents. Ces arbres sont actuellement dépérissant et pourraient s'avérer dangereux rapidement. Le peuplement de Douglas notamment, n'a fait l'objet d'aucune gestion forestière depuis l'ouverture du parc. Cet abattage est concomitant avec le remplacement d'une partie des clôtures, la mise en place d'enclos de contention (pour permettre de mettre en sécurité les loups en cas d'incident ou d'intervention sur leur enclos principal) et l'électrification des clôtures des animaux, pour permettre d'alerter en instantané, de la chute d'un arbre sur une clôture.

Pour mener à bien cette opération, une première tranche de travaux est prévue sur la période allant de septembre à décembre 2023. Une seconde tranche serait réalisée début 2024 et fera l'objet d'une nouvelle demande de DETR.

Pour 2023, le montant des travaux est estimé à 203 610 € HT. L'imputation budgétaire est la suivante :

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR						
Budget	Section	Chapitre	Compte	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
Parc animalier	Investissement	2312		0303/0716	SR_PB_PA	

Le plan de financement est prévu comme suit :

Dépenses		Recettes	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux
Abattage et divers	100 300 €	EUROPE (FEDER, FEADER)			
Installation Clôtures	70 000 €	ETAT : DETR	DETR Rubrique 14	81 444 €	40%
Electrification Clôtures	33 310 €	CONSEIL RÉGIONAL			
		CONSEIL DÉPARTEMENTAL			
		AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE			
TOTAL des dépenses	203 610 €	TOTAL DES subventions publiques		81 444€	40%

Autofinancement	122 166 €	60%
dont emprunt		
TOTAL GENERAL	203 610.00€	100%

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement, tel que décrit ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à solliciter la DETR auprès des services de l'Etat, à hauteur de 81 444 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Pour absence et Empêchement

Le 1^{er} Vice-Président

Eric BODEAU

Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER


